

« Comment se joue le choix d'une vie ? Les uns croient à la rédestination, les autres au hasard. Pour moi, l'inspiration vint d'un de mes profs qui enseignait l'histoire et la géographie. Il me mit un jour dans les mains une brochure de présentation de l'École nationale d'administration. Je n'en avais jamais entendu parler. Le document ne donnait pas vraiment envie, mais ses mots tournaient déjà dans ma tête, avec ceux de pouvoir, d'arrière, politique, prestige... »

Il ne se destinait pas à la vie politique, pourtant sa carrière sera exceptionnelle. C'est en faisant ses débuts à Matignon en 1976, aux côtés de Jacques Chirac, qu'Alain Juppé attrape un virus qui ne le lâchera plus. Dans ses Mémoires passionnants, l'homme conte près de cinquante ans de vie publique – plusieurs fois ministre, Premier ministre et maire de Bordeaux – et la chance d'une vie si intense. Il se livre sans fard sur son enfance à Montbrison-Marsan, ses racines catholiques, son amour des livres, son attachement à sa famille, à sa terre landaise, sa timidité raide. « Si on me trouve parfois sec, c'est mon mimétisme avec le pin des Landes. » Il revient sur ses succès, ses blessures, ses échecs, ses convictions et son éternel optimisme. Avec sincérité et gratitude, voici *Une histoire française*, celle d'un engagement sans faille pour notre pays.

ancien élève de l'ENS, de l'ENA et inspecteur des finances, Alain Juppé a été le laboratoire de Jacques Chirac à Matignon, puis son adjoint à la mairie de Paris pendant douze ans, ministre des Affaires étrangères, Premier ministre, et il a présidé le RPR puis l'UMP. Maire de Bordeaux pendant plus de vingt ans, il est aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel. Il a publié plusieurs ouvrages, dont le Dictionnaire amoureux de Bordeaux (2018) et Mon Chirac (Tallandier, 2020).

www.tallandier.com



79 1021 05 1584

Photographie : © David Allan.
Création graphique : UCAP

ISBN : 979-10-210-5158-4
DL 09.2023

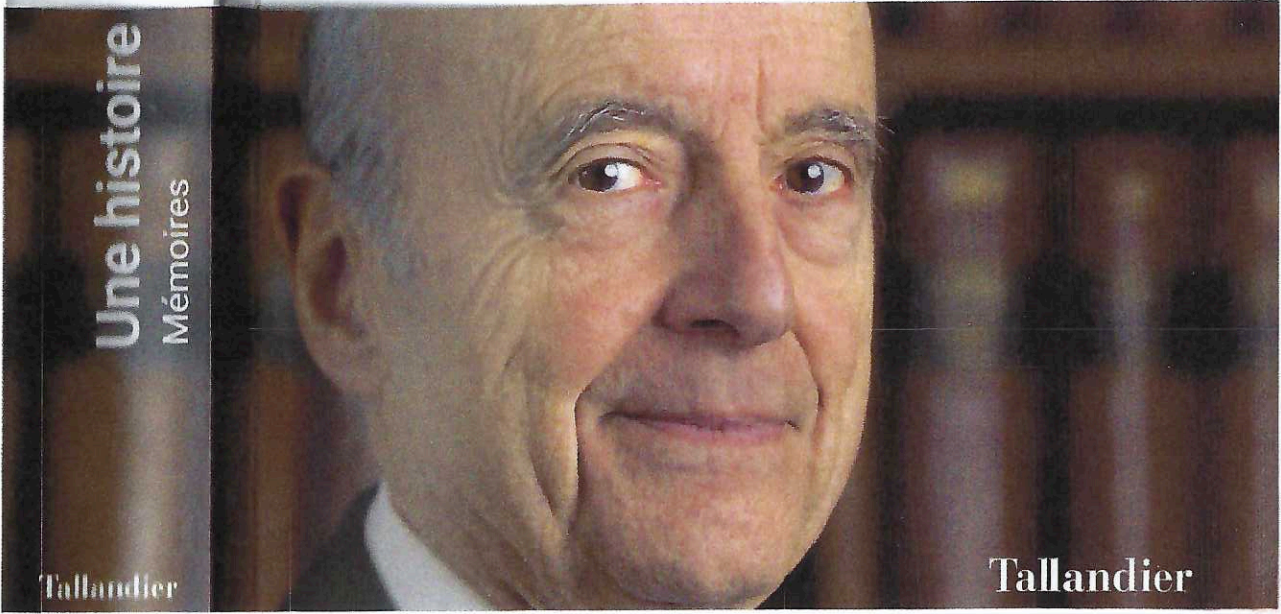
12,90 €

Alain JUPPÉ
Une histoire française

Alain
JUPPÉ

Une histoire
française

Mémoires



Tallandier

Tallandier

l'essentiel : au mont Athos, j'ai vu des monastères richement rénovés grâce à l'argent russe.

Une remarque encore, qui donne, malgré tout, quelques raisons de croire en la justice humaine : Milosevic est mort en prison, en 2006, d'un infarctus du myocarde, avant que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qui l'avait fait incarcérer n'ait pu le condamner. Quant à Mladic, « le boucher des Balkans », la justice internationale, en juin 2021, l'a définitivement condamné à la prison à perpétuité pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis entre 1992 et 1995.

Le génocide des Tutsis

J'ai vécu au Quai d'Orsay, en 1994, une autre tragédie : celle du génocide des Tutsis au Rwanda.

Je reste, après tant d'années, d'une hyper-sensibilité sur cette terrible question, pour deux raisons au moins : le souvenir de l'abominable tuerie qui a marqué pour toujours ceux qui l'ont approchée de près, tels certains journalistes français, ou de loin, comme moi ; la persistante falsification historique du rôle de la France, accusée à Kigali mais aussi à Paris, de complicité dans la préparation, voire dans l'exécution du génocide. Cette accusation m'est insupportable parce qu'elle est infondée.

Pour bien comprendre l'enchaînement des événements, il faut remettre en perspective l'histoire du Rwanda. Je me bornerai ici à un bref rappel, en renvoyant aux spécialistes, belges notamment, pour une analyse en profondeur.

Toute l'histoire moderne du Rwanda est cruellement marquée par le clivage entre la majorité hutue et la minorité tutsi du pays. Les historiens se sont penchés sur les origines ethniques, économiques, sociales de ce clivage qui finit par tourner à la haine raciale. Il est sûr que le colonisateur, allemand

puis belge, l'a exacerbé en hiérarchisant les différents groupes qui constituaient la société rwandaise : les Tutsis, éleveurs, de grande taille à la peau claire, réputés supérieurs ; les Hutus, agriculteurs, plus petits et râblés ; sans oublier les Twas, souvent artisans et commerçants. En 1931, les autorités belges choisissent de faire figurer la mention de l'ethnie sur les papiers d'identité. À l'indépendance, en 1962, la majorité hutue prend le pouvoir ; des milliers de Tutsis fuient dans les pays voisins où ils s'organisent pour s'attaquer au régime de Kigali, ce qui donne prétexte à celui-ci pour perpétrer des massacres comme celui de décembre 1963 où plusieurs dizaines de milliers de Tutsis perdent la vie. Dans son édition du 4 février 1964, *Le Monde* relève que « l'extermination des Tutsis, les massacres du Rwanda sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue ».

Au fil des années, à compter de l'indépendance du Rwanda, effective le 18 septembre 1962, la France établit puis renforce progressivement ses relations avec le nouvel État. Elle parraine son adhésion à l'ONU et, dans la foulée, en octobre 1962, le général de Gaulle reçoit le premier président de la nouvelle République, le Hutu Grégoire Kayibanda. Le régime est fragile, et doit subir les attaques d'exilés Tutsi. En juillet 1973, à l'issue d'un coup d'État, le général Juvénal Habyarimana fonde la Deuxième République rwandaise. La coopération avec la France connaît alors un essor significatif sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, notamment sur le plan militaire. Un accord franco-rwandais d'assistance militaire, de même facture que ceux que la France a conclus avec ses anciennes colonies, est signé en 1975. Les relations économiques restent modestes, mais il est clair que, dans l'esprit de la diplomatie française de l'époque, le Rwanda, « membre à part entière de la famille franco-africaine », selon notre ambassade, occupe une position clé sur une sorte de ligne de front face à l'Est africain anglophone.

L'aide française au Rwanda est substantiellement renforcée à la fin des années 1980, en liaison avec le FMI et la Banque mondiale qui s'engagent dans un « plan d'ajustement structurel » pour faire face à la forte dégradation de la situation économique du pays. Sur le plan militaire, un avenant à l'accord d'assistance, signé en août 1992, étend notre coopération, au-delà de la seule gendarmerie, à l'ensemble des forces armées du Rwanda. Depuis deux ans, en effet, le Front patriotique rwandais (FPR), de sa base ougandaise, a lancé sa première offensive sur le sol du Rwanda, contre le gouvernement de Kigali qui appelle la France à l'aide.

Quel a été le rôle de la France, et plus particulièrement celui du président Mitterrand, dans ce début de la décennie 1990 ? Je n'avais, jusqu'en 1993, aucune responsabilité gouvernementale ; je ne dispose donc d'aucune autre information que celles qui sont publiquement accessibles et je n'ai pas l'intention de me substituer aux historiens qui étudient la période. Je m'en tiendrai à quelques constats : l'interlocuteur incontournable de la France, au terme de tout processus électoral, était bien le président Habyarimana, issu de l'ethnie hutue très largement majoritaire dans le pays. Dans une lettre du 10 janvier 1991, François Mitterrand assure son interlocuteur du soutien de la France tout en lui rappelant que le conflit « ne peut trouver de solution durable que par un règlement négocié et une concertation générale dans un esprit de dialogue et d'ouverture ». À partir de l'été 1992 est enclenché le processus d'Arusha, du nom de la ville de Tanzanie où se déroulent les négociations entre les deux parties, le pouvoir en place à Kigali d'un côté et le Front patriotique rwandais (FPR) de l'autre. En avril 1993, je deviens ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Édouard Balladur ; la diplomatie française continue à activement soutenir ce processus. Son aboutissement, fin août de la même année, j'y reviendrai, n'a malheureusement pas permis d'éviter le déclenchement du génocide dans la

préparation ni l'exécution duquel la France n'a aucune part de responsabilité.

En 2021, le président Macron a confié à une commission de chercheurs, présidée par le professeur Vincent Duclert, la mission de faire la lumière sur cette douloureuse période de notre histoire récente. À la suite de la parution de ce rapport de 977 pages que j'ai lu ligne à ligne, j'ai donné le 7 avril au journal *Le Monde* une tribune dans laquelle je constatais que le travail de la commission Duclert faisait « avancer la vérité ». Je relevais deux points cruciaux à mes yeux, je cite ici le rapport : la France est enfin exonérée de l'accusation de complicité dans la préparation, voire l'exécution du génocide que « rien, dans les archives consultées, ne vient démontrer » ; l'opération Turquoise quant à elle a accompli « un effort réel de protection des Tutsis menacés et se compte en milliers de personnes extraites de situations dangereuses (j'ajoute tutsies et hutues) ». « L'éthique des officiers républicains » (français) qui l'ont conduite est saluée dans le rapport.

Je n'ai rien à changer au texte de ma tribune. J'ai reconnu que « nous avons manqué de compréhension de ce qu'était un génocide et de ce qu'impliquait son constat, à savoir agir sans délai pour arrêter avec toute la détermination possible les massacres qui ravageaient un pays que la France avait porté à bout de bras pendant des années ». Et encore : « Ce que nous avons fait, ce que nos soldats ont fait a été reconnu internationalement ; il est vrai que c'était trop peu et trop tard. »

J'ai écrit ces lignes en toute sincérité pour contribuer à l'apaisement des relations de la France et du Rwanda, pays incontournable dans la région des Grands Lacs africains et au-delà.

Mais il reste bien des zones d'ombre, à commencer par les circonstances de l'attentat du 6 avril 1994 où le président du Rwanda Habyarimana, mais aussi le président du Burundi voisin et plusieurs personnalités ont trouvé la mort. Il n'est pourtant pas sans intérêt, pour comprendre le déclenchement

du génocide, de rechercher les auteurs de cet attentat. Aucune enquête ni française, ni européenne, ni onusienne n'a permis d'identifier ces auteurs. Même obscurité sur les massacres perpétrés fin 1993 et en 1994 dans l'est du Congo et le rôle qu'auraient pu y jouer des forces venues du Rwanda.

En tout cas, taxer la France de « responsabilités accablantes », comme il est écrit dans la conclusion du rapport Duclert, est injuste et inexact. Je voudrais en prendre deux exemples qui s'appliquent à la période pendant laquelle j'ai exercé des responsabilités gouvernementales sous la houlette d'Édouard Balladur, c'est-à-dire d'avril 1993 à mai 1995.

Pendant cette période, la France n'a pas apporté « un soutien inconditionnel » au régime du président Habyarimana et aux extrémistes de son clan. Notre gouvernement (et sur ce point il agissait dans la ligne du gouvernement précédent) a, au contraire, tordu le bras du président rwandais pour lui faire accepter, sans doute à contrecœur mais accepter quand même, le processus d'Arusha qui a abouti aux accords d'août 1993, que j'ai précédemment cités. Ces accords obligeaient le pouvoir en place à Kigali à une démocratisation du régime et surtout à un partage du pouvoir avec son opposition, y compris dans l'armée où était prévue l'intégration d'une forte proportion d'officiers et de soldats du FPR (Front patriotique rwandais du colonel Kagamé). Le rapport Duclert convient que ces accords ont été perçus comme un succès pour le FPR qui a d'ailleurs remercié la France pour sa médiation. Les extrémistes Hutu ne s'y sont pas trompés, qui ont tout fait pour en empêcher la mise en œuvre, jusqu'à l'attentat du 6 avril 1994 (si l'hypothèse de leur culpabilité est établie un jour). De même il est inexact de reprocher à la France d'avoir ensuite refusé tout contact avec le FPR, de nombreux passages du rapport Duclert relatent le contraire.

J'ajoute que les accords d'Arusha prévoyaient le retrait des compagnies de parachutistes français envoyés en octobre 1990

et au début 1993 dans le cadre de l'opération *Noroît* pour protéger les six cents ressortissants français présents au Rwanda. Ce retrait avait été effectif le 15 décembre 1993 et seuls restaient sur le sol rwandais, début 1994, vingt-quatre coopérants militaires d'un détachement d'assistance technique.

Cela dit, il est clair que notre politique de réconciliation et de prévention a échoué puisque le génocide a eu lieu. Je n'ai guère mis de temps à le dénoncer : le 16 mai, à Bruxelles, en marge d'une séance du conseil des affaires générales de l'Union européenne, j'ai déclaré : « Ce qui est en train de se perpétrer au Rwanda actuellement mérite le nom de génocide. Les massacres sont épouvantables, principalement dans la zone qui est tenue par les forces gouvernementales. » J'ai réitéré cette dénonciation du génocide le 18 mai à l'Assemblée nationale au cours de la séance des questions d'actualité. Non seulement je n'ai jamais varié sur cette appréciation mais j'ai immédiatement travaillé, avec mon équipe du Quai d'Orsay, à rechercher les moyens d'y mettre un terme. C'est ainsi qu'est née l'idée de l'opération *Turquoise*.

Une deuxième mise au point me paraît nécessaire : la mission confiée à la force *Turquoise* n'a jamais été ambiguë.

À vrai dire, c'est François Mitterrand que cible le rapport Duclert en l'accusant d'une « durable et coupable proximité » avec le président rwandais. Une partie de l'entourage du président français a pu plaider pour une intervention de caractère militaire avec l'objectif d'arrêter le FPR de Kagamé dans sa conquête du pouvoir à Kigali. Mais ce n'était en rien le sens de l'initiative proposée par mon ministère et validée par le Premier ministre qui a veillé avec un soin extrême à ce qu'elle conserve son caractère strictement humanitaire. Dans une lettre à François Mitterrand, Édouard Balladur prenait la précaution de rappeler sa détermination à « limiter les opérations [de *Turquoise*] à des actions humanitaires et à ne pas nous laisser aller à ce qui serait considéré comme une expédition

coloniale au cœur du territoire du Rwanda ». Comment imaginer que le Conseil de sécurité ait donné son feu vert à la résolution 929 du 22 juin 1994 s'il en avait été autrement ? Cette résolution définissait avec précision le but humanitaire de l'opération et ses limites dans l'espace comme dans le temps. La France et nos militaires l'ont exactement respectée. Dans ces conditions, il n'est pas juste de reprocher à la force Turquoise de n'avoir pas fait ce qu'elle n'avait pas mission de faire, c'est-à-dire s'engager dans les combats, du côté du FPR bien sûr dans l'esprit de nos censeurs.

Il n'est pas question pour moi de me défaire de toute responsabilité. Sans doute ai-je commis l'erreur de croire la réconciliation entre les deux camps encore possible en mai-juin-juillet 1994, alors que l'horreur du génocide en cours la rendait totalement illusoire.

Mais il n'est pas juste de stigmatiser la France et d'en faire une sorte de bouc émissaire « aux responsabilités accablantes ». J'ai ressenti, tout au long de ces mois de 1994, un terrible sentiment de solitude : aucun autre acteur de la scène internationale n'a levé le petit doigt, ni l'ONU qui a d'abord retiré l'essentiel des casques bleus de la Minuar et a ensuite beaucoup tardé à prendre le relais de Turquoise ; ni l'Organisation de l'unité africaine (OUA encore à l'époque) bien lointaine ; ni nos partenaires européens trop heureux de laisser la France se débrouiller seule dans ce qui n'était pourtant pas son pré carré ; ni les pays africains de la région ; ni les États-Unis qui se sont excusés un peu tard de leur inaction. Je n'ai pourtant eu de cesse de mobiliser nos partenaires, y compris pour participer à Turquoise. Quelques amis africains nous ont courageusement accompagnés : le Sénégal, le Tchad, la Mauritanie, le Niger, le Congo, etc., sept pays au total. Au téléphone, mon homologue américain se bornait à m'exprimer « toute son admiration » pour les initiatives de la France.

J'ai conscience qu'en écrivant ce que je crois être la vérité, je m'expose à la critique des tenants de la doctrine officielle, tant l'omerta médiatique qui règne à Paris sur la tragédie rwandaise est absolue. Émettre l'idée que le récit d'une libération du peuple rwandais par des forces démocratiques issues de son sein, victorieuses d'un régime d'oppression dictatoriale et soucieuses de rétablir les libertés fondamentales, mérite d'être nuancée, c'est se faire immédiatement accuser, dans les colonnes de nos grands journaux, de négationnisme et de déni du génocide ! C'est ce qu'a vécu la journaliste canadienne Judi Rever qui n'a trouvé qu'à grand-peine un éditeur en France pour son livre *Rwanda, l'éloge du sang*¹. Ce procès d'intention est insupportable pour ceux qui, comme moi, ont dès le début et constamment dénoncé le génocide ! J'ai conclu ma tribune d'avril 2021 en des termes dépourvus de toute ambiguïté : « La réalité fut celle d'un génocide, précipitant les Tutsis dans la destruction et la terreur. Nous ne l'oublierons jamais. » Le président Macron a eu raison de le dire à Kigali lors de sa visite de mai 2021, sans pour autant s'excuser de crimes que la France n'a pas commis.

Une lettre reçue en juin 2022 d'une jeune femme d'origine rwandaise apaise un peu mon indignation. En « objet », elle écrit le mot suivant : « GRATITUDE », et, dans le corps du texte :

Occupé par les affaires urgentes de l'État, vous avez trouvé le temps pour extraire du Rwanda une petite fille d'un hachoir infernal. [...] La nuit du 9 avril, les Interahamwe [milices hutues] armés de machettes ont frappé à notre porte. La terreur m'a saisie : où me cacher ? [...] Les amis parisiens de la famille, choqués par les images vues à la télévision française, se sont adressés au directeur de cabinet du ministère des Affaires étrangères pour demander

1. Judi Rever, *Rwanda, l'éloge du sang*, Paris, Max Milo, 2020.

mon évacuation. Les réponses étaient : les Français d'abord, nous ne pouvons pas nous occuper des autres. Vous, monsieur Juppé, êtes intervenu personnellement pour qu'une patrouille de casques bleus français traverse la capitale et me sauve la vie.

Aujourd'hui, vingt-sept ans après, la jeune femme, naturalisée française en 2009, prépare le concours d'accès à la magistrature.

Une mort évitée me dira-t-on, pour huit cent mille perpétrées. C'est vrai. Mais, à la lecture de ce témoignage, mon cœur a battu un peu plus vite.

En septembre 2022, la justice française a prononcé un non-lieu dans l'enquête sur les accusations de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité qui visait l'armée française lors des massacres commis sur la colline de Bisesero en 1994. L'ordonnance de non-lieu énonce que « les éléments de la procédure n'établissaient pas la participation directe des forces militaires françaises à des exactions commises dans le camp des réfugiés, ni aucune complicité par aide ou assistance aux forces génocidaires ou complicité par abstention des militaires français ». Le 21 juin 2023, la Cour d'appel de Paris a annulé ce non-lieu pour un motif procédural. À suivre...

Mandela

Je n'ai pas vécu que des drames au Quai d'Orsay ! L'un des moments les plus joyeux que j'ai connus fut ma visite en Afrique du Sud en janvier 1994. Trois mois plus tard, du 26 au 28 avril, devaient avoir lieu dans le pays les premières élections libres, démocratiques et ouvertes à tous, Noirs et Blancs, métis et Indiens, depuis l'abolition officielle de l'apartheid trois ans plus tôt. Isabelle m'accompagnait et ce voyage l'a marquée tout autant que moi ; elle en parle avec émotion dans son livre :

Pour une première prise de contact, l'ambassadeur avait organisé un dîner informel avec deux personnalités indépendantes, le juge Richard Goldstone, président de la « Commission permanente d'enquête sur la prévention de la violence publique et de l'intimidation », et Zach De Beer, président du parti démocratique. Pendant qu'ils nous initiaient tous deux aux bouleversements en cours, aux vents d'espoir et de violence qui simultanément soufflaient sur la vie quotidienne, je regardais derrière nous les serveurs noirs en livrée blanche qui nous passaient les plats¹.

L'ambassadeur de France, qui était en fait une ambassadrice (à l'époque le mot désignait exclusivement la femme de l'ambassadeur...), Joëlle Bourgois, m'avait préparé un programme chargé, de Pretoria à Johannesburg, et jusqu'au Cap. Les temps forts du voyage vivent toujours dans ma mémoire. Par exemple la visite à Mgr Desmond Tutu dans sa maison de Soweto, le *township* de trois millions d'habitants où les Blancs ne pénétraient pas alors et où sévit toujours la violence ; la tension de notre escorte de sécurité était visiblement extrême au fur et à mesure que nous traversions le quartier ; mais le rire légendaire du prélat, aujourd'hui disparu, dissipait en nous toute angoisse. Et puis, le dîner à la résidence de France avec le président De Klerk, son épouse Marike, et plusieurs personnalités sud-africaines engagées dans le processus de transformation de leur pays, rien que des Blancs assis autour de la table et, derrière nous, pour nous servir, rien que des Noirs, encore ! Étrange ambiance, presque crépusculaire ; après le dîner, une pianiste française de passage pour un concours international de musique, du nom de Wagner (!), interpréta un prélude de Chopin ; j'ai longtemps prétendu qu'il s'agissait de sa *Marche funèbre*. Une époque finissait. Contraste absolu le lendemain, dans les jardins de l'ambassade, sous un soleil

1. Isabelle Juppé, *À bicyclette*, op. cit.